

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis-Abéba, Éthiopie. Boîte Postale : 3243 Tél. : (251-11) 5513 822 Télécopie : (251-11) 5519 321
Courriel : situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
1121^{ÈME} RÉUNION

11 NOVEMBRE 2022
ADDIS-ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/PS.1121 (2022)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), lors de sa 1121e réunion tenue le 11 novembre 2022, a examiné le rapport du Président de la Commission sur la situation au Tchad.

Le Conseil a pris note de la communication de l'Ambassadeure Emilia Ndinela Mkusa, Représentante permanente de la Namibie et présidente du CPS pour le mois de novembre 2022, et de la présentation par S.E. Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'UA, de son rapport sur la situation au Tchad, avec référence spécifique à la transition politique, conformément au Communiqué [[PSC/BR/COMM.\(CMXCVI\)](#)] du CPS, adopté lors de sa 996e réunion tenue le 14 mai 2021 et au Communiqué [[PSC/PR/COMM.1106 \(2022\)](#)] adopté lors de la 1106e réunion tenue le 19 septembre 2022.

Le Conseil a réitéré ses décisions antérieures sur la situation au Tchad, en particulier le Communiqué [[PSC/BR/COM.\(CMXCVI\)](#)] du CPS, adopté lors de sa 996e réunion tenue le 14 mai 2021 ; le Communiqué [[PSC/PR/COMM.1016 \(2021\)](#)] adopté à sa 1016e réunion, le 3 août 2021 ; le Communiqué [[PSC/PR/COMM.1076 \(2022\)](#)] adopté à sa 1076e réunion, le 14 avril 2022 et le Communiqué [[PSC/PR/COMM.1106 \(2022\)](#)] adopté à sa 1106e réunion, le 19 septembre 2022 ; et a rejeté totalement, une fois de plus, toute forme de changement anticonstitutionnel de gouvernement sur le continent, conformément à l'article 4(p) de l'Acte constitutif de l'UA et à l'article 7(g) du Protocole relatif à la création du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union africaine.

Le Conseil s'est félicité du communiqué adopté lors de la 2e session extraordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) dans le cadre du Conseil de Paix et de Sécurité d'Afrique Centrale consacrée au processus de transition en République du Tchad, tenue le 25 octobre 2022 et de la nomination, par la CEEAC, de S.E. Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, Président de la République démocratique du Congo et président en exercice de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEEAC, comme Facilitateur du processus de transition au Tchad.

Le Conseil a décidé de convoquer en temps utile une séance dédiée pour examiner spécifiquement la transition politique au Tchad.

Au terme de discussions approfondies, le Conseil a demandé à la Commission de l'UA de déployer au Tchad, dans les meilleurs délais, le Groupe des Sages de l'UA, afin de recueillir des informations de première main, en consultation avec toutes les parties prenantes sur le terrain, et d'en faire rapport au Conseil avant le 31 mars 2023.

Le Conseil est convenu de rester activement saisi de la question.